

L'an deux mille dix-neuf, le 04 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

**Date de la convocation** : 28 novembre 2019

**Présents** : Mmes et MM. Marie ALLIER, Jean-Michel BILLOT, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

**Pouvoirs** : Touria BAROUX à Jacques GAMBELIN  
Sébastien CARRIERE à Dominique LOUZON  
Jean-Louis ECHAVIDRE à Marie ALLIER

**Secrétaire de séance** : Nicolas BONNEAU

**Ordre du jour :**

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 25/09/19 et signature du feuillet de clôture,**
- **Appel d'offre « espaces verts »,**
- **Délibération vente concessions ancien cimetière,**
- **Délibération voiries,**
- **Réglementation provisoire circulation chemin de la croix Blanche/chemin de l'Eglise,**
- **Délibération Charte de l'Arbre,**
- **Décision Modificative budget,**
- **Indemnité de conseil du trésorier,**
- **Indemnité de gardiennage d'église,**
- **Délibération Régime Indemnitare,**
- **Déplacements entrées d'agglomération,**
- **Enfouissement des lignes,**
- **Date des Vœux 2020,**
- **Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire propose d'aborder le point sur la réglementation provisoire de la circulation en début de conseil en raison de la présence d'une dizaine de rebigois présents pour cette question et leur propose de s'exprimer avant d'ouvrir la séance.

Une des personnes présentes s'étonne d'avoir reçu dans sa boîte aux lettres un « tract » non signé et souhaite pour sa part qu'une décision soit prise pour améliorer les problèmes de circulation. Elle demande aux présents si la personne qui est à l'origine de ce document se trouve dans la salle.

Monsieur Charrié précise que la mairie n'est pas à l'origine de ce tract et ne sait pas de qui il émane puis ouvre la séance.

#### **Réglementation provisoire circulation chemin de la Croix Blanche/Chemin de l'Eglise**

Jacques Charrié rappelle que l'augmentation de la circulation automobile chemin de la Croix Blanche et chemin de Rouzard et la dangerosité qui en découle ont amené les élus à travailler avec le Sicoval et le Conseil Départemental pour trouver la meilleure solution. Une réunion publique a été organisée le 8 novembre au cours de laquelle les propositions étudiées ont été présentées aux rebigois. Aucune de ces propositions n'a été jugée entièrement satisfaisante et la tendance qui est ressortie de la réunion publique est la mise en sens unique d'une partie du chemin de la Croix Blanche et du chemin de l'Eglise. Depuis cette réunion, plusieurs rebigois ont été reçus ou se sont manifestés par courrier pour soumettre de nouvelles idées :

- reculer le sens interdit en bas du chemin la Croix Blanche et fermer la sortie du lotissement Les Hauts de Rebigue,
- mettre un créneau horaire (7h-10h) qui permettrait de freiner la circulation aux heures de forte affluence sans pénaliser l'ensemble des rebigois dans la journée.

Jacques Charrié a sollicité la gendarmerie sur ce point et cette dernière est prête à venir dans les premiers temps pour faire de la pédagogie si cette solution est retenue. L'avantage de cette nouvelle proposition est qu'elle respecte ce qui a été retenu en réunion publique mais est moins gênante qu'un sens interdit permanent, notamment lors de cérémonies qui se déroulent à l'église.

Jacques Charrié demande donc au Conseil de se prononcer sur deux propositions :

- Un sens interdit Chemin de l'Eglise dans le sens route de la Place/Eglise et un sens interdit de la première partie du chemin de la Croix Blanche dans le sens route de la Place/ chemin de Rouzard
- La même chose mais uniquement entre 7h et 10h

Il rappelle que la décision n'est prise qu'à titre expérimental. S'il n'y a pas de majorité du conseil pour une de ces 2 solutions, la réflexion reprendra.

Jacques Charrié soumet la question au débat. Un conseiller souhaite reporter le vote car le conseil ne dispose pas encore du compte-rendu de la réunion publique. A contrario, certains conseillers pensent qu'il faut tenter une expérimentation pour voir comment vont réagir les automobilistes.

Jacques Charrié demande au conseil de se prononcer sur le report éventuel de la décision à un conseil ultérieur.

**Après délibération, le conseil municipal décide par 8 voix pour de reporter cette décision.**

#### Délibération voiries

Suite à la réalisation du lotissement Ladurantie, il y a lieu d'intégrer la voirie créée (140 mètres linéaires) dans le domaine communal. Pour rappel, la longueur de voirie communale est prise en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'état.

**Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le classement de 140 mètres linéaires du lotissement Ladurantie dans les voies communales.**

#### Appel d'offre « espaces verts »

L'entretien des espaces verts est actuellement délégué à l'entreprise ID VERDE. Le cahier des charges ayant évolué, un nouvel appel d'offre a été lancé auquel trois entreprises ont répondu. Un cahier des charges très précis leur a donc été remis et les devis proposés pour y répondre sont de 13 875 €, 16 200 € et 22 018 € TTC annuel. Les trois entreprises ont des références et entretiennent déjà les espaces verts d'autres collectivités.

Il est prévu dans la prestation un désherbage chimique du cimetière. Plusieurs conseillers souhaitent que le désherbage chimique ne soit pas appliqué et que l'emploi de méthodes alternatives sans danger pour les visiteurs et l'environnement soient favorisées. Monsieur le Maire précise qu'il sera demandé à l'entreprise retenue s'il existe une autre solution que le désherbage chimique et également de bloquer les tarifs pendant deux ans.

**Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de retenir l'entreprise la moins disante (13 875 € TTC annuel), à savoir l'entreprise Atout vert.**

#### Délibération vente concessions ancien cimetière

Suite à la procédure de reprise des concessions des tombes abandonnées et aux travaux qui ont eu lieu à l'ancien cimetière, des emplacements ont été libérés pour créer 18 nouvelles concessions réparties sur 4 zones (voir plan joint). Lors des ventes de ces concessions, les rebigois pourront choisir la zone qui les intéresse mais pour des raisons techniques les emplacements seront vendus dans l'ordre indiqué à l'intérieur de chaque zone (notamment pour que les pelles mécaniques puissent accéder à l'emplacement). Il sera demandé aux acquéreurs de prévoir les travaux de réalisation des caveaux rapidement après l'achat de façon à ne pas être gêné par la réalisation du caveau suivant. Pour rappel les tarifs actuels sont de 900 € pour 30 ans et 600 € pour 15 ans.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en vente 18 nouvelles concessions dans l'ancien cimetière telles que définies dans le plan joint et au tarif actuel.**

## Délibération Charte de l'Arbre

Jacques Charrié présente au conseil municipal le projet intercommunal lancé par le Sicoval sur l'élaboration d'une Charte de l'Arbre.

L'objectif est l'élaboration d'un document « cadre » en rassemblant le Sicoval et les 36 communes autour d'un engagement symbolique commun. En phase avec les volontés politiques locales, cette charte permettra de renforcer la cohésion territoriale sur la thématique paysagère et environnementale.

Ce document ne représentera aucune contrainte particulière pour la commune et pourra évoluer au fil des années à venir.

Cette charte concernera l'inventaire, la protection, le développement, la pérennisation du territoire arboré public.

Le Sicoval s'engage à fédérer les 36 communes et coordonner le projet de charte de l'Arbre et à poursuivre la mutualisation des services spécialisés dans le domaine (élagage, inventaire patrimoine arboré, plan de gestion des arbres, accompagnement urbanisme ...).

**Après délibération, le conseil municipal accepte par 9 voix pour et 5 abstentions :**

- **De participer à ce projet commun et à signer la charte de l'Arbre**
- **D'être attentif sur le territoire de la commune à la thématique de l'Arbre en réalisant certaines actions incluses dans la charte.**

## Décision Modificative budget

Jacques Charrié explique au conseil que pour financer l'achat de la propriété Dupin, il faut préalablement basculer 200 000 € du budget annexe Ladurantie au budget principal. Le budget annexe n'est pas clôturé car il reste encore 1 lot à vendre plus la parcelle du hangar mais il présente un excédent de fonctionnement le permet.

**Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une partie de l'excédent du budget annexe Ladurantie vers le budget principal, soit la somme de 200 000 €.**

Afin de permettre ces opérations comptables, il y a lieu de prendre 2 décisions modificatives, une sur le budget annexe et une sur le budget principal.

- Décision Modificative n°1 / Budget annexe Ladurantie :

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
D 6015 (011) Terrains à aménager	200 000.00 €	
D 6522 (065) Reversement excédent budgétaire		200 000.00 €
TOTAL	200 000.00 €	200 000.00 €

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative**

- Décision Modificative n°1 / Budget principal commune :

Le virement de l'excédent du budget annexe se fait obligatoirement en section de fonctionnement sur le budget principal. Il faut donc basculer cette somme en section d'investissement.

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
D 023 Virement section investissement		200 000.00 €
R 021 Virement de la section de fonctionnement		200 000.00 €
R 024 Produits des cessions	200 000.00 €	
R 7551 Excédent budgets annexes		200 000.00 €

**Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité cette décision modificative.**

#### Indemnité de conseil du trésorier

Par délibération en date du 28/11/2018, le conseil municipal a décidé d'accorder au comptable public l'indemnité de conseil au taux de 50 %. L'attribution de cette indemnité est valable pendant la durée du mandat de l'assemblée délibérante sauf décision expresse contradictoire.

Cette indemnité est calculée sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois derniers budgets exécutés et représente pour la commune la somme de 256.98 €.

Monsieur Charrié propose de reconduire le taux de 50 % à l'indemnité de conseil soit 128.49 € auxquels s'ajoute l'indemnité de budget de 45.73 € soit 174.22 €. Nous avons la chance d'avoir une trésorerie (trésorier et personnel) qui fait un travail exceptionnel. Il informe le conseil qu'à partir de 2020 les communes ne devraient plus choisir le montant mais que l'état devrait octroyer et verser directement l'indemnité maximale aux trésoriers et que la somme serait retirée des dotations de l'état à la commune.

**Après délibération, le conseil municipal de Rebigue décide par 6 voix pour, 5 contre et 3 abstentions d'appliquer un taux de 50 % pour l'indemnité de conseil et d'attribuer l'indemnité de budget.**

#### Indemnité de gardiennage d'église

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le versement d'une indemnité de gardiennage d'église versée à Monsieur le curé de la paroisse de Castanet.

**Après délibération, le conseil vote à l'unanimité le versement d'une indemnité de gardiennage d'église fixé par circulaire à 120.97 € pour l'année 2019 (identique à 2018).**

#### Délibération Régime indemnitaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 19 mars 1992, un régime indemnitaire a été défini pour les agents des filières administratives en application du décret n° 91-875 du 6/09/91. Les primes instaurées appliquaient directement les mécanismes de la Fonction Publique d'Etat à savoir IFTS et IHTS.

Il propose :

⇒ La reconduction du régime indemnitaire choisi pour la commune, respectant les limites maximum résultant des mécanismes indemnitaires de l'Etat pouvant être attribué aux agents titulaires et non titulaires.

Le Maire étant chargé de déterminer le taux individuel applicable à chaque agent sans que cette attribution puisse dépasser annuellement le montant maximum individuel applicable aux agents de l'Etat de grade équivalent décide que pour cette année 2018, pour le personnel communal, le taux sera de 9,2 %.

⇒ Cette prime sera versée au mois de décembre.

⇒ L'attribution individuelle est liée aux responsabilités exercées, aux compétences et à la qualité du travail effectué.

⇒ Le bénéfice de ce régime est acquis au prorata du temps travaillé.

⇒ Les dépenses relatives à ce régime indemnitaire sont inscrites au budget.

**Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité le versement de la prime dans les conditions énoncées par le Maire.**

### Déplacements « entrées d'agglomération »

Les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération situés chemin de Rouzaud, en haut du chemin de la Croix blanche sont mal positionnés. Il serait souhaitable de les positionner à l'emplacement déterminé par le département, sur le chemin de Rouzaud, avant le chemin de la Croix Blanche pour le panneau d'entrée et en face pour le panneau de sortie.

**Après délibération le conseil valide à l'unanimité ces déplacements de panneaux d'agglomération.**

### Enfouissement des lignes

Jacques Charrié propose au conseil de reporter ce point à un prochain conseil car nous n'avons aucune nouvelle d'ENEDIS pour ce dossier. Pour rappel la commune souhaiterait profiter de l'enfouissement de la ligne Haute Tension par ENEDIS pour y mettre les lignes d'éclairage public et de téléphone au niveau du chemin de l'Eglise et du chemin du Vieux Moulin.

Pour l'instant le devis en notre possession chiffre entre 70 et 75 000 € la part communale.

### Date des Vœux 2020

La date des vœux proposée pour l'année 2020 est le dimanche 19 janvier à 17h.

Des volontaires sont demandés pour décorer le sapin extérieur et pour monter la scène pour le Noël des enfants.

Les décorations de Noël ont été installées par le prestataire la semaine dernière.

### Approbation du compte-rendu du conseil du 25 septembre 2019

Le compte rendu du conseil du 25 septembre a été envoyé à chaque conseiller. Philippe Bridonneau souhaiterait apporter une modification au compte rendu en ce sens que seuls les projets présentant une urbanisation incompatible avec un contrôle de la densification de ce secteur ont été présentés aux conseillers. M. Charrié explique que ce n'est pas tout à fait exact et que le compte rendu a déjà été validé par le secrétaire de séance mais que sa remarque sera notée.

**Le compte rendu est approuvé par 13 voix pour et 1 voix contre et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.**

### Questions et informations diverses

→ Propriété Dupin : Philippe Bridonneau indique que depuis le dernier conseil municipal, un projet à caractère écologique a été présenté à tous les conseillers dans un courrier électronique. Il rappelle que la commune s'est positionnée en faveur de l'acquisition de cette propriété pour contrôler l'urbanisation de ce secteur. Il souhaiterait que les membres du conseil entendent ce porteur de projet. Jacques Charrié souhaite que le conseil municipal porte un projet tout aussi intéressant voire plus qui concernera tous les rebigois et pas un intérêt particulier. D'autre part, il rappelle que les dotations de l'état diminuent chaque année et que les revenus locatifs que pourrait apporter la maison existante représentent une augmentation des ressources de la commune non négligeable. Jacques Charrié rappelle que l'achat de la propriété Dupin a été permis sans toucher au montant du legs Ladurantie par le fait que les conseillers avaient été maîtres d'ouvrage dans l'aménagement du lotissement Ladurantie.

→ Bilan réunions transition écologique : Philippe Bridonneau a organisé 2 réunions les 8 octobre (une quinzaine de participants) et 19 novembre (environ 25 participants).

Plusieurs axes ont été abordés et des pistes de travail se dégagent :

- Axe mobilité : travail sur le covoiturage et réflexion autour de la circulation piétonne et cycliste.
- Circuits courts : réflexion autour de la mise en place d'un marché de producteurs locaux à Rebigue plusieurs fois par an.
- Déchets : un participant propose la mise en place d'un atelier de réparation d'objet (Brico café). Un autre participant propose la mise en place d'un atelier zéro déchet en janvier.

- Energie : demande d'extinction des lampadaires la nuit. Monsieur Charrié indique que c'est le cas depuis le 3 décembre, suite au travail engagé par la mairie depuis plusieurs mois.  
Un travail est également engagé autour du bilan énergétique des maisons individuelles.  
La prochaine réunion, dont la date n'est pas fixée, aura lieu en janvier.
- Photovoltaïque : Suite à la demande de Jacques Charrié lors du dernier conseil pour avoir des informations sur le recyclage des panneaux, Nicolas Bonneau s'est renseigné. Il semble que beaucoup de fausses informations circulent à ce sujet. Il indique que 95 à 98 % des panneaux se recyclent. De même il semble que les pompiers peuvent intervenir sans problème en cas d'incendie.  
Philippe Bridonneau souhaite que quelqu'un de la coopérative ICEA vienne apporter au conseil une information. Jacques Charrié n'est pas favorable à l'installation de panneaux sur les bâtiments existants mais est tout à fait d'accord pour engager cette réflexion lors de la réalisation de futurs projets.
- Poubelle : Philippe Bridonneau avait demandé lors du dernier conseil de septembre qu'une poubelle adaptée soit installée à proximité du terrain de tennis. M. Gambelin indique que la poubelle est disponible. Il faut juste trouver un volontaire pour l'installer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.